N° 1998-3048 - urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Priest - Acquisition d'une parcelle située lieu-dit "Petit Champ Dolin" et appartenant à la société HIE - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le périmètre d'études de faisabilité du développement du secteur "Petit Champ Dolin" à Saint Priest, à l'angle de la rocade "est" de l'A 43, a fait ressortir un besoin en équipements de bassins de rétention-infiltration.

L'endroit le plus favorable en termes de topographie ou d'hydrologie se révèle être immédiatement en bordure de la rocade "est" et est constitué par la parcelle n° 51 de la section BC d'une surface totale de 22 191 mètres carrés.

La société HIE, aujourd'hui propriétaire ou toute personne physique ou morale qu'elle pourrait se substituer, serait disposée à la céder à la Communauté urbaine au prix total de 1 110 000 F validé par les services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ce compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - compte 211 800 - opération 0279

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,